

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par la soussignée, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Ville de Warwick :

QUE le conseil municipal a adopté ce huitième jour de mars de l'an deux mille vingt et un, le Règlement numéro 318-2021 fixant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Warwick.

QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau.

QUE ce règlement entre en vigueur ce 17 mars 2021, jour de sa publication.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce douzième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt et un.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière